

LES ECHOS DE LADON

Octobre 2023

N°7

Rentrée scolaire

pour les 147 élèves de l'élémentaire et 78 élèves de la maternelle

L'accueil des élèves s'est fait tout en douceur, tous heureux de retrouver les copains, enseignants, Atsem... et pour ceux de l'élémentaire, le plaisir de découvrir leur nouvelle école et leurs classes joliment aménagées.

Petit rappel pour les deux écoles :

Nous vous demandons de respecter les signalétiques posées aux abords des écoles :

► Stationnement obligatoire sur les parkings prévus à cet effet, vers l'école maternelle et le terrain de foot ainsi que sur le parking de la nouvelle école, celui de la mairie étant réservé à ses usagers.

ATTENTION : il n'y a pas de "dépose minute" ; il est donc interdit de stationner devant les écoles, la place qui s'y trouve étant réservée au bus, aux heures habituelles d'affluence.

► Sur le parvis et aux abords de l'école, il est interdit de fumer. Le premier jour, il a été ramassé une dizaine de mégots malgré les panneaux ! De même, nous y trouvons régulièrement des déjections de chiens. **Nous vous demandons donc de respecter ces lieux.**

► Le bus fait actuellement deux tours successifs pour les deux écoles, avec un arrêt devant l'école maternelle puis un second devant l'école élémentaire. Nous attendons d'ici quelques jours la mise en place d'un bus unique pour les deux écoles et donc d'un seul trajet aller et un seul trajet retour.

► Nouveaux tarifs du restaurant scolaire :

Carte de 20 repas : 78€ soit 3.90 le repas. Le ticket exceptionnel passe à 4.90€.



RAPPEL :

Bénéficiez d'aides pour rénover votre habitat

Une opération « Façades » limitée au centre Bourg est en cours sur notre commune.

Dans le cadre de l'OPAH, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, à l'initiative des élus et de la Communauté de Communes, les personnes intéressées pourront bénéficier d'une aide financière de 1500 euros par la commune et de 1500 euros par la ComCom. Le montant de cette aide est plafonné à 20% du montant total des travaux réalisés.

Pour plus d'informations :

Prendre contact avec la ComCom
au **02 38 90 90 38**



PORTES OUVERTES

Les élus vous proposent
**une visite guidée
de l'école élémentaire**
en partenariat avec l'éducation Nationale
et la direction de l'école

**Le samedi 7 octobre
De 9h30 à 11h30**

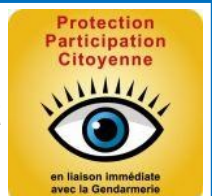
La mairie s'est engagée depuis déjà plusieurs semaines à reprendre la gestion de la garderie périscolaire en Janvier 2024.

Une information sera faite officiellement aux parents dans les prochaines semaines



En partenariat avec la Gendarmerie Nationale, la mise en place dans notre commune de la Participation Citoyenne depuis l'an dernier vise à adopter une attitude solidaire et vigilante pour la sécurité des personnes et la protection des biens.

Les personnes référentes nommées dans notre commune restent vigilantes et prêtes à informer si besoin la Gendarmerie de tout fait particulier.



Travaux et nouveautés



- ▶ Une nouvelle aire de jeux a été installée dans le parc proche de la place de l'Ambulance. Cet espace de jeux est placé sous vidéo-protection, pour éviter les incivilités et les dégradations et un projecteur à détecteur de mouvements y a été installé pour permettre d'en profiter à la tombée de la nuit tout en sécurisant le lieu.
- ▶ Début juillet 2023, le club Tennis a pu profiter de la nouvelle infrastructure d'éclairage Led installée en juin, financé majoritairement par la mairie, le club et avec l'aide du comité départemental. Cela a permis d'organiser leur tournoi d'été avec plus de confort et une meilleure amplitude horaire.
- ▶ L'accès de la rue Albert Grenet par la rue du 24 Novembre a été élargi et aménagé pour plus de sécurité et pour éviter les dégradations sur les bas côtés aux passages des camions, à la demande des riverains.
- ▶ Les travaux de démantèlement de la voie ferrée sont terminés. Une étude de faisabilité sera bientôt menée pour aménager cet espace en voie douce.

Rappel : Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable. En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe donc au propriétaire (ou au locataire) qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

Le maire peut le cas échéant contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

Chacun se doit aussi d'entretenir son trottoir, son terrain, de couper les branches ou racines des arbres ou tout autre végétation qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.



Merci de respecter cette règle pour le bien-être et la sécurité de tous !

Dates importantes à retenir

- 7 et 8 octobre : Vide coffres à jouets, salle polyvalente (comité des fêtes)
- 7 octobre : Portes ouvertes de l'école élémentaire de Ladon de 9h30 à 11h30, visite organisée des locaux par les élus
- 8 octobre : marché des artisans et producteurs, Place de la Halle (par les élus)
- 13 octobre : Assemblée Générale, salle du Tivoli à 19h (Union Sportive Ladonnaise Gym)
- 14 octobre : Assemblée Générale, salle du Tivoli à 16h (Club Tennis)
- 19 novembre : Concert de la Ste Cécile, Église de Ladon à 15h (Chorale Chanteraine)
- 25 novembre : Pièce de théâtre, Corps@textes, Fake news de comptoir, salle polyvalente, à 20h par la MJC Bellegarde, section Théâtre
- 3 décembre : Concours de belote, salle polyvalente (Comité des Fêtes)
- 17 décembre : marché des artisans et producteurs, Place de la Halle (par les élus)

Retrouvez nous sur le site internet : mairiedeladon.fr

Et sur l'application



Mairie de Ladon 45

Mairie

☎ 02 38 95 50 22

Ouverture au public:
Lundi, mardi, jeudi et
vendredi

8h45-12h15, 13h30-17h.

Mercredi 8h45-12h15, fermée tous les après-midis
pendant les vacances scolaires

